

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2023

FACILITER L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE - (N° 1230)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL18

présenté par
Mme Lechanteux

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le Gouvernement remet au Parlement, un an après la mise en place de la plateforme mentionnée au I du présent article, un rapport évaluant son efficacité concrète en matière d'accès au permis de conduire. »

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 1, ajouter la mention :

« I. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il semble pertinent de demander au gouvernement d'évaluer l'impact concret de ce dispositif sur l'accès à l'obtention au permis de conduire. En effet, cela permettrait d'améliorer si besoin la plateforme numérique afin qu'elle remplisse pleinement ses missions.